



Guerre économique et justice internationale *L'affaire Airbus*

Ce texte n'engage que la responsabilité des auteur(s). Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle.

Introduction

Le groupe Airbus est l'un des leaders mondiaux de l'aéronautique et du spatial, avec près de 67 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2016, plus d'un milliard d'euros de prises de commande et près de 135 000 employés dans le monde¹. Depuis deux ans, le groupe fait l'objet d'une enquête menée par le Parquet National Financier (PNF) et par le *Serious Fraud Office* (SFO) britannique pour des faits de corruption liés à divers contrats civils ou militaires dans le monde².

Quelle que soit la taille de l'entreprise, les affaires judiciaires sont toujours un danger. Dans le cas d'Airbus les risques directs sont la perte de notoriété (image de marque de l'entreprise), par conséquent la baisse du niveau de confiance des clients et des fournisseurs et donc la baisse du chiffre d'affaires.

C'est aussi un enjeu pour les Etats, qui par association d'image sont liés à ces entreprises. Le rachat d'une entreprise en tout ou partie, comme chez Alstom, peut être interprété comme un signe de faiblesse car il y a une remise en cause de la capacité de l'Etat à protéger ses propres industries surtout lorsqu'elles sont stratégiques.

Résumé de l'affaire

Les premiers éléments de l'affaire sont apparus début 2016 dans des journaux britanniques³. Airbus admettait alors qu'il existait des anomalies concernant ses *partners*, c'est-à-dire des agents commerciaux locaux, prestataires et consultants engagés pour gagner des contrats. Au total c'est une dépense de 19 millions d'euros qui ne serait pas justifiée.

Pour anticiper et contrer une possible procédure du *Department of Justice* (DOJ) américain, Airbus s'est volontairement placée sous l'autorité des justices britannique et française en déclenchant des enquêtes du SFO britannique et du PNF français. Cette démarche vise à profiter de la règle juridique du « non bis in idem » : nul ne peut être jugé deux fois sur les mêmes faits. Ainsi, en étant jugé en Europe, Airbus espère pouvoir échapper à la justice et aux sanctions américaines.

¹ Site officiel d'Airbus, [en ligne], URL : <http://company.airbus.com/company/about-airbus.html>, consulté le 02/10/2017.

² François Labrouillère, « Airbus sous pression judiciaire », *Paris Match*, [en ligne], URL : <http://www.parismatch.com/Actu/Economie/Airbus-sous-pression-judiciaire-1040701>, consulté le 05/10/2017.

³ Robert Lea, « US 'set to join' Airbus corruption inquiry » », *The Times*, [en ligne], URL : <https://www.thetimes.co.uk/article/us-set-to-join-airbus-corruption-inquiry-5w0pjhfh>, consulté le 05/10/2017.

D'après Alain Juillet⁴, c'est une façon pour la direction d'Airbus de prouver sa bonne foi et ainsi de faire baisser le montant de l'amende si les faits étaient clairement caractérisés⁵. Des règlements à l'amiable ont déjà été opérés par le passé⁶. Rappelons qu'une société condamnée pour une infraction en matière de corruption peut être exclue des marchés publics dans le monde entier pour une période de cinq ans, ce qui signerait un véritable coup d'arrêt aux prises de commandes du groupe Airbus.

En outre, Thomas Enders, PDG d'Airbus depuis 2012, a mandaté plusieurs cabinets d'avocats pour mener un audit interne sans prévenir ni l'État Français ni l'État Allemand, pourtant actionnaires chacun à environ 11%. La réputation d'Airbus est d'ores et déjà éclaboussée par cette affaire alors qu'aucun jugement n'a encore été prononcé. Le niveau de risque juridique pour l'entreprise ce cesse de s'élever.

Intérêts stratégiques

A qui profite la situation ? A tous les concurrents d'Airbus, le principal étant Boeing, tous les deux en guerre depuis longtemps, pour d'autres histoires de... conformité⁷ (*compliance*)⁸ concernant des subventions d'États qualifiées réciproquement d'abusives par Airbus et Boeing. L'OMC a la charge aujourd'hui de départager les deux firmes.

Cette affaire au sein d'Airbus donnera peut-être un peu de souffle à Boeing dont la branche « aviation militaire » est en très mauvaise posture, voire aussi à Lockheed-Martin qui n'en finit plus de se battre pour faire voler ses F-35 et en compresser les coûts de fabrication.⁹

Airbus avait déjà rencontré des problèmes de conformité avec le contrat Eurofighter en Arabie Saoudite¹⁰. Le *SFO* britannique s'était déjà penché sur le cas¹¹ et c'était Tony Blair, Premier ministre de 1997 à 2007, alors en désaccord avec le MI6, qui mit fin à l'enquête pour des raisons de « sécurité nationale ».

⁴ Alain Juillet : Haut responsable pour l'Intelligence Economique auprès du Premier Ministre de 2005 à 2009.

⁵ Vincent Lamigeon, « Corruption: ces deux affaires qui menacent Airbus et Enders », *Challenges*, [en ligne], URL :

https://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/eurofighter-contrats-civils-corruption-ces-deux-affaires-qui-menacent-airbus-et-tom-enders_505309, consulté le 08/11/2017.

⁶ BRUNO TREVIDIC, « Rolls-Royce prêt à verser 671 millions de livres pour solder des affaires de corruption », *Les Echos*, [en ligne], URL :

https://www.lesechos.fr/16/01/2017/lesechos.fr/0211698498702_rolls-royce-pret-a-verser-671-millions-de-livre-s-pour-solder-des-affaires-de-corruption.htm, consulté le 04/11/2017.

⁷ Respect des règles et normes que doit appliquer une entreprise dans son secteur d'activité. Cette législation provient souvent d'autorités publiques nationales et internationales, Etats, Union Européenne, GAFI, FACTA etc.

⁸ Leeham Company LLC, « WTO near decisions on Airbus, Boeing compliance », *Leehamnews*, [en ligne], URL : <https://leehamnews.com/2016/08/16/wto-near-decisions-airbus-boeing-compliance/>, consulté le 05/10/2017.

⁹ latribune.fr, « Le programme F-35 et son coût sont hors de contrôle (Trump) », *La Tribune*, [en ligne], URL : <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/le-programme-f-35-et-son-cout-sont-hors-de-contrôle-trump-624401.html>, consulté le 02/12/2017.

¹⁰ Clément Daniez, « Le PDG d'Airbus éclaboussé dans une affaire de corruption en Autriche », *L'Expansion*, [en ligne], URL : https://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/le-pdg-d-airbus-eclabousse-dans-une-affaire-de-corruption-en-autriche_1950318.html, consulté le 09/10/2017.

¹¹ Mediapart, « EADS impliqué dans une affaire de corruption liée à la vente d'avions de combat à l'Autriche », *Mediapart*, [en ligne], URL : <https://blogs.mediapart.fr/hamster-jovial/blog/151112/eads-implique-dans-une-affaire-de-corruption-liee-la-vente-d-avions-d>, consulté le 03/12/2017.

Enfin, les prévisions de vente sur les marchés émergents, Inde et Chine principalement, ne laissent pas indifférents les constructeurs internationaux, pour lesquels écarter un concurrent direct est une stratégie logique.

De fait, la situation commerciale d'Airbus, minée par le contexte actuel, renforce la détermination de ses concurrents à mener des actions visant à l'affaiblir encore plus.

Les failles

Faiblesse structurelle ou ingérence étrangère ?

Les deux questions se posent. Comment au sein de ce réseau de commerciaux, de telles pratiques de corruption, si elles étaient avérées, ont pu être mises en place ? N'y avait-il pas de contrôle interne ? Les différentes enquêtes en cours permettront de répondre à ces questions. Pour le moment, les concurrents d'Airbus tirent profit de cette mésaventure.

La politique managériale du groupe Airbus suscite beaucoup d'inquiétudes. Roland Hureaux, Haut fonctionnaire et diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration (promotion Michel-de-l'Hospital), souligne que les autorités françaises ne s'occupent pas assez de sauvegarder l'influence française au sein d'Airbus¹². En effet, les postes à haute responsabilité sont de moins en moins occupés par des français et à terme, les intérêts d'Airbus pourraient ne plus converger avec ceux de l'Etat Français.

Enfin, plusieurs éléments montrent que certains choix fait par Airbus restent discutables, à commencer par les liens entre l'actuel PDG d'Airbus Tom Enders et l'ex-filiale Vector Aerospace.

Tom Enders & Vector Aerospace

Vector Aerospace, société britannique de maintenance, de révision et de réparation (*Maintenance, Repair & Overhaul*, soit MRO) sur le matériel aéronautique fut, créée en 2004, par Gianfranco Lande¹³. Elle emploie plus de 2 200 personnes dans 22 pays, notamment au Canada, aux Etats-Unis, en Royaume-Uni et en France. Acquisée en mars 2011 par Airbus¹⁴ (EADS à l'époque, dirigé par Louis Gallois) via sa filiale Eurocopter pour 460M€, son chiffre d'affaires atteignait près de 704,8M\$ (plus de 600M€) en 2016.

Selon les informations des journaux *Mediapart* et *Spiegelen*, révélées en juillet 2017, Tom Enders aurait contribué au rachat de la filiale. Or Vector Aerospace aurait majoritairement servi de caisse noire pour les intermédiaires lors de contrats fictifs dans des sociétés offshores. Dans le détail,

la société Vector, contrôlée en sous-main par EADS, devait officiellement obtenir des marchés à l'Autriche en échange de l'achat de quinze chasseurs Eurofighter. Elle a, en réalité, distribué 105 millions d'euros à une cinquantaine d'individus et de sociétés, dont plusieurs¹⁵ structures offshore, à des "fins de corruption" selon les procureurs de Munich .

¹² Roland Hureaux, « Comment Airbus a cessé d'être français », *Causeur*, [en ligne], URL : <https://www.causeur.fr/airbus-eads-tom-enders-paul-eremenko-139318>, consulté le 15/11/2017.

¹³ Marc-Henri Jobin, « Un «Madoff» italien mêlé au scandale de l'Eurofighter », *Tribune de Genève*, [en ligne], URL : <https://www.tdg.ch/monde/europe/madoff-italien-mele-scandale--eurofighter/story/11037710>, consulté le 13/11/2017.

¹⁴ Cyril Altmeyer, « EADS rachète Vector Aerospace via sa filiale Eurocopter », *Reuters*, [en ligne], URL : <http://fr.reuters.com/article/businessNews/idFRPAE72R04420110328>, consulté le 22/11/2017.

¹⁵ Martine Orange et Yann Philippin, « Le gigantesque scandale de corruption qui menace Airbus », *Mediapart*, [en ligne], URL : <https://www.mediapart.fr/journal/economie/270717/le-gigantesque-scandale-de-corruption-qui-menace-airbus>, consulté le 19/11/2017.

A cette époque, 2011-2012, Tom Enders, d'origine allemande, fait partie des dirigeants du groupe EADS (renommé Airbus Group en 2014)¹⁶. Entre 2007 et 2012, suite à une modification du mode de gouvernance du Groupe, Enders devient PDG d'Airbus, la filiale principale du Groupe.

En avril 2017, Airbus a reconnu être dans le viseur de la justice autrichienne dans cette affaire. Le journal *L'Expansion* détaille :

*à l'époque, deux enquêtes confiées à des cabinets extérieurs ont été commandées par EADS, raconte Mediapart. Elles ont débouché sur un rapport de 19 pages (sic) rendu en 2007 et un autre de 1000 pages, rédigé fin 2013, un an après les perquisitions de la justice allemande au bureau munichois d'EADS. A chaque fois, la conclusion est qu'il n'y a pas de corruption avérée*¹⁷.

A noter que, Mediapart s'est intéressé au rôle que pouvait avoir joué Vector Aerospace dans l'attribution du contrat des Eurofighter¹⁸ dès 2012.

En novembre 2017¹⁹, Airbus finalise la vente de Vector Aerospace à Standard Aero, spécialisé dans la maintenance, la réparation et la révision de matériel aéronautique pour un montant non dévoilé. La branche concernée passe alors sous influence américaine directe.

John Harrison & Technip

Le cas de John Harrison est également intéressant. D'origine britannique, ancien directeur juridique chez Technip²⁰, il quitte l'entreprise en 2015²¹ pour devenir directeur juridique et secrétaire général du groupe Airbus²². Or, Technip, fleuron français, est devenu américain en 2016 lors de sa fusion annoncée en mai 2016 avec le groupe FMC Technologies²³. En tant que directeur juridique, John Harrison a eu une part de responsabilité importante dans cette opération.

Technip semble ici avoir subi le même sort que d'autres exemples récents, comme le rachat d'Alstom par le géant américain General Electric. L'intervention américaine dans les activités d'un groupe français n'a pas été sans conséquence, qu'il s'agisse de Technip ou d'Alstom. Doit-on maintenant s'inquiéter pour Airbus ?

¹⁶ Avant cela, il fut en charge des marchés Défense et Systèmes sécurisés au sein d'EADS à partir de l'année 2000, puis co PDG d'EADS avec Noël Forgeard entre 2005 et 2007.

¹⁷ Clément Daniez, « Le PDG d'Airbus éclaboussé dans une affaire de corruption en Autriche », *L'Expansion*, [en ligne], URL : <https://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/le-pdg-d-airbus-eclabousse-dans-une-affaire-de-corruption-en-autriche-1950318.html>, consulté le 09/10/2017.

¹⁸ Mediapart, « EADS impliqué dans une affaire de corruption liée à la vente d'avions de combat à l'Autriche », *Mediapart*, [en ligne], URL : <https://blogs.mediapart.fr/hamster-jovial/blog/151112/eads-implique-dans-une-affaire-de-corruption-liee-la-vente-d-avions-d>, consulté le 03/12/2017.

¹⁹ Communiqué de Presse, Vectoraerospace, « Airbus Completes Sale of Vector Aerospace to StandardAero », *Site officiel de Vectoraerospace*, [en ligne], URL : <http://www.vectoraerospace.com/Media/PressReleases/TabId/389/ArtMID/1954/ArticleID/305/Airbus-Completes-Sale-of-Vector-Aerospace-to-StandardAero.aspx>, consulté le 03/12/2017.

²⁰ Communiqué de Presse, Technip, « John Harrison nommé Directeur Counsel de Technip », *Site officiel de Technip*, [en ligne], URL : <http://www.technip.com/fr/presse/john-harrison-nomme-directeur-counsel-de-technip>, consulté le 19/12/2017.

²¹ Delphine Iweins, « John Harrison quitte Technip pour revenir chez Airbus Group », *Option finance*, [en ligne], URL : <http://www.optionfinance.fr/droit-affaires/la-lettre-doption-droit-affaires/la-lettre-du-18-mars-2015/john-harrison-quitte-technip-pour-revenir-chez-airbus-group.html>, consulté le 06/01/2018.

²² Site Officiel d'Airbus, [en ligne], URL : http://www.airbus.com/newsroom/press-releases/en/2015/03/20150317_airbus_group_group_counsel.html, consulté le 06/12/2017.

²³ Jean-Michel Bezat, « Le français Technip se marie avec l'américain FMC », *Le Monde*, [en ligne], URL : http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/05/19/technip-fusionne-avec-l-americaain-fmc_4921977_3234.html, consulté le 08/12/2017.

Airbus est également sous le feu des critiques pour avoir eu recours au cabinet d'avocats américain Hughes Hubbard & Reed. L'antenne parisienne de ce cabinet New Yorkais a été mandatée (probablement entre 2014 et 2015, avant les enquêtes du SFO et du PNF) par Tom Enders pour mener un audit interne sur les pratiques commerciales du groupe. Ce cabinet créé au début du XX^e siècle est implanté en France depuis 1966²⁴. Pourquoi ne pas avoir engagé un cabinet français ? Voire européen ? Surtout que tout cabinet d'avocats américain se doit d'informer la justice américaine en cas d'irrégularité chez un client. A noter qu'Hughes Hubbard & Reed est aussi l'un des deux cabinets reconnus par les autorités américaines pour réaliser des missions de "compliance" dans le cadre de la loi fédérale contre la corruption, le Foreign Corruption Practice Act (FCPA)^{25 26 27 28}. Il y a bien là un risque important de fuite de données sensibles ne concernant pas uniquement les affaires en cours mais bien les réseaux d'Airbus et, de manière globale, le savoir-faire du groupe. L'impact de la FCPA est clairement visible ici.

L'extra territorialité du droit américain - arme de guerre économique

Le 16 octobre 2016, à l'Assemblée Nationale, un rapport d'information rédigé par les députés Karine Beger et Pierre Lelouche²⁹ exposait clairement le concept du droit américain et sa notion d'extra territorialité au service de la politique étrangère et des intérêts économiques des États-Unis. Un rapport du *Service Central De Prévention De La Corruption*, rattaché au Ministre de la Justice, détaille bien le champ d'application du FCPA.

– aux personnes physiques ou morales étrangères, se trouvant sur le sol américain ou, depuis 1998, cotées sur un marché boursier américain, ainsi que, selon la jurisprudence, aux filiales étrangères de sociétés mères, elles-mêmes soumises au FCPA ;

– aux personnels de ces personnes physiques ou morales, américaines ou étrangères, où qu'ils se trouvent dans le monde.

Le FCPA s'applique indirectement aux dirigeants, administrateurs, salariés, agents et actionnaires [...] dès lors qu'ils considèrent que le délit de corruption allégué a un lien quelconque avec le territoire américain.

Le Department of Justice (DoJ) et la Securities Exchange Commission (SEC), autorité des marchés financiers des États-Unis, ont une appréciation particulièrement large de ce lien pour retenir leur compétence. Même minime, un

²⁴ Site officiel d'Hughes Hubbard, [en ligne], URL : <https://www.hugheshubbard.com/culture/firm-history>, consulté le 29/10/2017.

²⁵ Site officiel du *Department of Justice*, [en ligne], URL : <https://www.justice.gov/criminal-fraud/foreign-corrupt-practices-act>, consulté le 03/11/2017.

²⁶ Marc Endeweld, « Airbus risque de tomber aux mains des Américains », *Marianne*, [en ligne], URL : <https://www.marianne.net/economie/airbus-risque-de-tomber-aux-mains-des-americaains>, consulté le 02/09/11/2017.

²⁷ Anne Bauer, « Airbus navigue dans le brouillard judiciaire », *Les Echos*, [en ligne], URL : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/air-defense/030757927435-airbus-navigue-dans-le-brouillard-judiciaire-2124711.php>, consulté le 02/11/11/2017.

²⁸ Marc Endeweld ajoute dans son article paru dans *Marianne*²⁵ « Très proche des milieux démocrates américains, ce cabinet a également travaillé par le passé pour KBR, une filiale de Halliburton, la société pétrolière très liée aux réseaux néoconservateurs sous la présidence de George W. Bush ». Et pour cause, près de 150 millions de dossiers ont été scannés²⁵, triés et répertoriés. Les salariés subissent des pressions et les données de leurs activités sont toutes regardées à la loupe.

²⁹ Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la commission des affaires étrangères et la commission des finances en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 3 février 2016 (1) sur l'extraterritorialité de la législation américaine, *Assemblée Nationale*, [en ligne], URL : http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i4082.asp#P558_98071, consulté le 02/11/2017.

*lien de rattachement avec les États-Unis peut permettre aux autorités américaines de poursuivre une société étrangère sur le fondement du FCPA pour des faits de corruption commis partout dans le monde*³⁰.

Peut-on parler ici d'hyper territorialité ? Oui, il s'agit bien d'un droit national s'octroyant un pouvoir à l'extérieur de ses frontières, ne remplaçant pas, mais s'ajoutant au droit international déjà en vigueur. Il a comme prétexte la lutte anti-corruption, le respect des embargos américains, le combat anti-terroriste, sujets déjà traités par les organisations internationales.

Beaucoup d'entreprises françaises ont été touchées (BNP, Total, Airbus, Technip, Alcatel et Alstom) et n'ont eu, dans la majorité des cas, que des moyens réduits pour se défendre. A savoir que d'autres entreprises sont aussi prises pour cible comme la Société Générale³¹. La mise en place remonte à 1977 pour la FCPA et 1998 pour l'International Anti Bribery Act qui amplifie le mouvement. Ces affaires auraient pu être anticipées. Mais personne ne s'est senti vraiment concerné... jusqu'à voir le montant des amendes³². 38,5 millions d'euros qui vont directement :

dans les caisses de ceux qui ont mené l'enquête, lancé les procédures et conclut les accords. C'est une sorte de partage de butin entre le DOJ, la SEC, l'OFAC, la FED, le département des services financiers de l'État de New York et le procureur de New York. Enfin, dans les procédures Fatca (Foreign Account Tax Compliance Act), le fisc récupère directement les sommes réclamées aux Américains résidant à l'étranger... — et surtout de le mettre en conformité avec les lois américaines. Il faut alors multiplier le montant de l'amende par deux, voire trois, pour avoir une idée du coût total.

Enfin, on observe depuis plusieurs mois une extension du domaine d'intervention de cette hyper-territorialité du droit américain.

Le CFIUS (*Committee of Foreign Investment in the United States*) américain a ici un rôle particulièrement crucial à jouer. En charge de bloquer tout investissement étranger sur le sol américain s'il est "susceptible" de nuire à la sécurité nationale des États-Unis, le CFIUS a étendu en décembre 2016 son champ de compétence au-dehors des frontières des États-Unis.

Désormais, le CFIUS peut saisir la Justice lors de fusions-acquisitions entre deux entreprises étrangères dans un secteur stratégique en Europe par exemple, à partir du moment où les intérêts des États-Unis sont menacés. Le Chinois Fujian Grand Chip Investment (FCG) en a fait les frais l'année dernière lors de son opération d'acquisition de l'Allemand Aixtron³³.

D'autre part, l'affaire Airbus apparaît dans un contexte particulier avec l'entrée en vigueur de la loi dite "Sapin 2". Cette loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique prévoit dans l'article 17 alinéa 1 et 2

³⁰ SERVICE CENTRAL DE PRÉVENTION DE LA CORRUPTION, RAPPORT POUR L'ANNÉE 2014, AU PREMIER MINISTRE ET AU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, La prévention de la corruption en France, *Ministère de la justice*, [en ligne], URL : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/rapport_scpc_2014.pdf, consulté le 19/11/2017.

³¹ Pierre-Yves Dugua, « Deux dirigeantes de la Société Générale inculpées à Washington », *Le Figaro*, [en ligne], URL : <http://www.lefigaro.fr/societes/2017/08/25/20005-20170825ARTFIG00019-deux-dirigeantes-de-la-societe-generale-inculpees-a-washington.php>, consulté le 05/09/2017.

³² Jean-Michel Quatrepoint, « Quand la justice orchestre le racket des entreprises européennes », *Le Monde Diplomatique*, [en ligne], URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/2017/01/QUATREPOINT/56965>, consulté le 07/11/2017.

³³ Pascal Dupeyrat, « Extraterritorialité du droit américain : extension aux investissements étrangers en Europe », *Les Echos*, [en ligne], URL : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-162900-extraterritorialite-du-droit-americain-extension-aux-investissements-etrangers-en-europe-2045363.php>, consulté le 25/11/2017.

que les grandes sociétés « [seront] tenus de prendre les mesures destinées à prévenir et à détecter la commission, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence »³⁴. Le groupe Airbus n'a-t-il donc pas suffisamment anticipé l'arrivée d'une nouvelle législation ? Ou s'agit-il vraiment d'une intention des Etats-Unis d'interférer dans les affaires Européennes ? Au-delà même de cette loi, la France et l'Union Européenne commencent à saisir les enjeux stratégiques liés au concept d'extra-territorialité du droit américain et travaillent à trouver des solutions pour le contrer³⁵. Stratégie supranationale ou simple mesure d'urgence ?

Conclusion

Cette affaire ne restera pas sans conséquences et devrait avoir des répercussions sur le chiffre d'affaire d'Airbus car les réseaux commerciaux locaux et la réputation du groupe sont d'une manière générale entachés et peut-être à repenser.

Le Groupe a annoncé le 16 octobre dernier avoir noué un partenariat pour acquérir la majorité du capital du programme CSeries du constructeur canadien Bombardier³⁶. Cette opération a permis une remontée en Bourse de 4% dès le lendemain sur les marchés financiers et au Groupe de compléter sa gamme d'appareils moyen-courriers. Mais surtout, en prévoyant d'assembler une partie de la production de l'avion dans une usine d'Airbus située dans l'Alabama, le CSeries pourra échapper à la taxe exceptionnelle infligée par les Etats-Unis.³⁷

Par ailleurs, les carnets de commandes du Groupe continuent de se remplir. Certes, l'avionneur est toujours en négociation sur une commande d'une trentaine d'A380 avec la compagnie du Golfe Emirates³⁸. Mais lors du Salon de l'aéronautique de Dubaï qui s'est tenu mi-novembre 2017, le Groupe a pu annoncer avec fierté une commande géante historique de 430 appareils de la gamme A320 de la part de l'américain Indigo, pour un montant total estimé à environ 42 milliards d'euros. En termes d'appareils vendus, il s'agit de la plus importante commande de l'histoire de l'aéronautique³⁹.

³⁴LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (1), Assemblée Nationale, *Legifrance*, [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033558528&categorieLien=id>, consulté le 22/11/2017.

³⁵ Michel CABIROL, « Extraterritorialité des lois américaines : la France veut un système similaire à celui des Etats-Unis », *La Tribune*, [en ligne], URL : <http://www.latribune.fr/economie/france/extraterritorialite-des-lois-americaines-la-france-veut-un-systeme-similaire-a-celui-des-etats-unis-754556.html>, consulté le 27/11/2017.

³⁶ Guy Dutheil, « Airbus vole au secours du constructeur canadien Bombardier », *Le Monde*, [en ligne], URL : http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2017/10/17/face-a-boeing-bombardier-s-allie-a-airbus-dans-les-avions-moyen-courrier_5201782_1656994.html?xtmc=bombardier&xtcr=4, consulté le 18/11/2017.

³⁷ L'entrée d'Airbus au capital du CSeries ressemble à un sauvetage pour l'entreprise québécoise. Elle avait déjà échappé une première fois à la faillite grâce à l'injection par les autorités canadiennes de plus de 4 milliards de dollars (3,4 milliards d'euros). A cette époque, Bombardier avait déjà tenté, sans succès, un rapprochement avec Airbus. Deux ans plus tard, ce ballon d'oxygène financier menaçait de se transformer en un boulet mortel pour Bombardier.

En effet, sous la pression de Boeing, l'administration Trump, prenant prétexte de cette subvention, avait accablé le CSeries d'une taxe exceptionnelle de 300 %.

³⁸ Fabrice Gliszczynski, « Emirates pourrait bien sauver à nouveau l'Airbus A380 », *La Tribune*, [en ligne], URL : <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/emirates-pourrait-bien-sauver-a-nouveau-l-airbus-a380-756731.html>, consulté le 15/11/2017.

³⁹ Guy Dutheil, « Airbus décroche la plus importante commande de l'histoire de l'aéronautique », *Le Monde*, [en ligne], URL : http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2017/11/15/commande-record-pour-les-moyen-courriers-d-airbus_5214982_1656994.html, consulté le 15/11/2017.

Il ne faut pas non plus oublier la commande de 50 A320 NEO par le loueur d'avions China Aircraft Leasing Company (CALC) pour un montant de 4,5 milliards d'euros. En effet, vendre en Asie et en Chine particulièrement peut être considéré comme une victoire stratégique. Un bon moyen pour airbus de rassurer les investisseurs.

Certes, la stratégie américaine a fonctionné et Airbus est affaibli, mais pas vaincu. Les moyens nocifs mis en œuvre ont été utilisés intelligemment et le résultat est indéniable. De l'autre côté, les autorités européennes sont restées attentistes et Airbus s'est retrouvé seul à essayer de dessiner des solutions.

Se pose alors la question de la mise en place d'une réelle pensée stratégique, française et européenne, capable de défendre les intérêts du « vieux continent », car si ce ne sont pas les Etats-Unis, demain, ce seront peut-être les états-puissances Russie, Chine et Inde qui, nous voyant sans défense, n'hésiteront pas à s'immiscer dans nos affaires.

Raphaël Blere

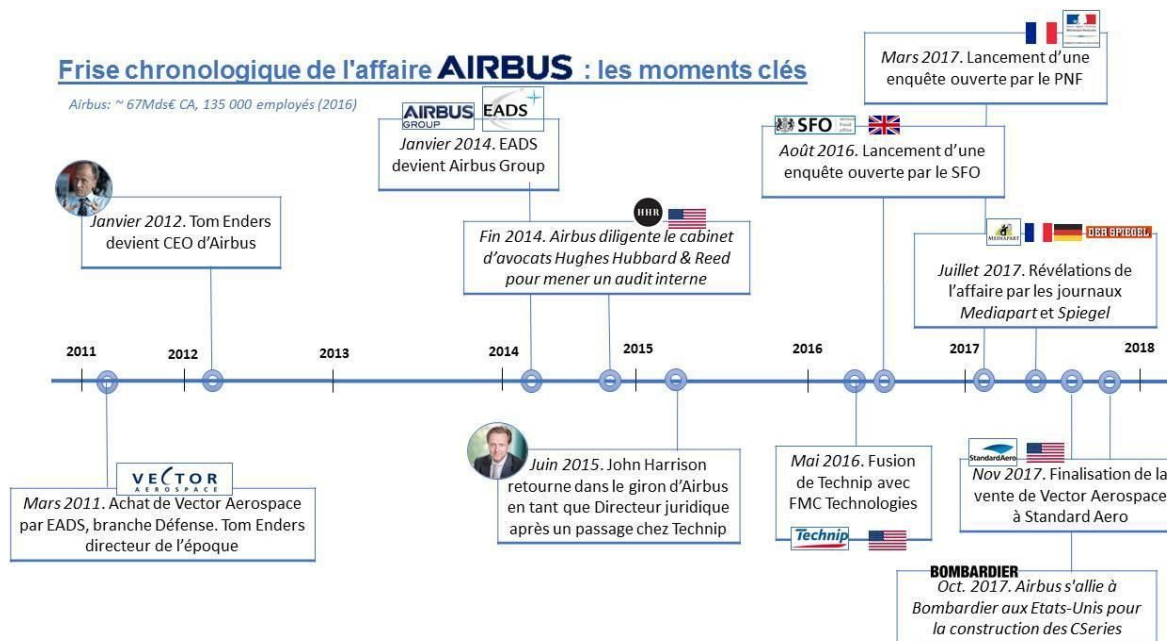
Consultant en Intelligence Économique et membre du comité Défense Économique

AN

Membre du comité défense économique

« Retrouvez toutes les publications de l'ANAJ-IHEDN sur <http://www.anajihedn.org/category/actualites/publications-revues/>. »

Annexe 1 : Frise chronologique de l'affaire Airbus



Source : Frise réalisée par les auteurs de l'article.